

8761/26 ADD 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 06 mai 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 06 mai 2026

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en oeuvre l'article 15,
paragraphe 1, du règlement (UE) n° 747/2014 concernant des mesures restrictives en
raison de la situation au Soudan - Annexe**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes